

# Mon Accompagnateur Rénov'

## FICHE CONSEILS • APRÈS TRAVAUX

Une fois vos travaux réalisés, la prise en main de votre logement et de ses nouveaux équipements est une étape importante à ne pas négliger. La lecture des notices d'utilisation vous renseignera sur les caractéristiques techniques, les procédures d'entretien et les modalités de programmation de vos équipements.

Retrouvez au sein de cette fiche les 4 conseils clés à suivre après travaux.

### Conseil n°

# 1

## Assurez l'entretien et la maintenance de vos équipements

La maintenance des équipements selon les prescriptions indiquées au sein des notices d'utilisation prolonge la durée des performances annoncées.



### La chaudière

L'entretien annuel de votre chaudière est obligatoire. Il concerne tout type de chaudière dont la puissance est comprise entre 4 et 400kW.



### La ventilation

L'entretien régulier de votre VMC permet d'améliorer la qualité de votre air intérieur grâce à un volume d'air échangé suffisant. Chaque année, procédez au dépoussiérage du caisson en cas de VMC simple flux ou au dépoussiérage des filtres placés au sein du caisson en cas de VMC double flux. Nettoyez également les entrées d'air ainsi que les bouches d'extraction deux fois par an afin d'éliminer suies et poussières.

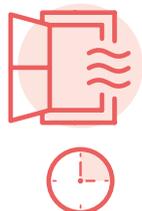
### BON À SAVOIR

→ Vérifiez le débit d'air de votre VMC

Afin de contrôler le débit d'air de votre VMC, placez une feuille de papier sous votre bouche d'extraction. Si la feuille colle à la bouche, l'aspiration est suffisante. Simple et efficace!

## Conseil n° 2

## Aérez votre logement en complément de la ventilation pour une meilleure qualité d'air intérieur



2 à 3 fois par jour

Les peintures, les colles, les revêtements de sols utilisés au sein de votre logement, tout comme l'humidité, peuvent être à l'origine d'une pollution de votre air intérieur. Afin d'assurer votre confort et votre santé, il est indispensable

d'aérer, chaque jour, votre logement. L'idéal est de l'aérer en intégralité, y compris en hiver, **en ouvrant vos fenêtres au minimum 15 minutes 2 à 3 fois par jour** en privilégiant les chambres le matin et le soir.

### BON À SAVOIR

→ Consultez les étiquettes de vos équipements  
Les produits et matériaux classés A+ sur leur étiquette sanitaire impactent moins la qualité de votre air intérieur. Pensez à les privilégier!

## Conseil n° 3

## Adoptez les gestes pour un meilleur confort d'été

En cas de forte chaleur estivale, des gestes simples peuvent vous faire gagner en confort de jour, comme de nuit.



### L'occultation de vos fenêtres

Tôt le matin, l'occultation de vos fenêtres et de vos baies vitrées en fermant vos volets, persiennes ou stores est un moyen simple, mais efficace de vous protéger de l'effet de loupe produit par les rayonnements solaires. Ces rayonnements augmentent considérablement la température de votre logement. Si vos occultations sont auto-matisées, pensez à les programmer en conséquence. *A contrario*, ce phénomène vous permet, l'hiver, de bénéficier d'une chaleur gratuite!



### La ventilation nocturne de votre logement

Les mouvements d'air permettent à l'air frais de chasser l'air chaud. En conséquence, procédez à la ventilation nocturne de votre logement lorsque les températures extérieures sont plus basses que celles de votre logement. Cette ventilation peut s'effectuer par courant d'air, dans le cas d'un logement traversant comportant des ouvertures sur plusieurs façades, ou par tirage, avec l'ouverture d'un point bas, de préférence situé au Nord ou à l'Est, et d'un point haut situé à l'étage.



### La plantation d'arbres

Si votre environnement le permet, la plantation d'un ou plusieurs arbre(s) constitue un moyen naturel de protéger la façade de votre logement des apports solaires et de créer un îlot de fraîcheur grâce à la vaporisation de centaines de litres d'eau par jour.

## Conseil n° 4

## Privilégiez les écogestes

Quelques gestes suffisent pour réduire votre empreinte carbone...



#### Lancez certains équipements la nuit pour profiter des heures creuses

si votre abonnement d'électricité le permet (par exemple votre machine à laver).



#### Récupérez l'eau

de pluie, mais également l'eau de votre douche ou celle utilisée pour vous laver les mains, pour arroser vos plantes, grâce à un arrosoir placé dans votre douche ou une baignoire dans votre évier.



#### Nettoyez la grille arrière de votre réfrigérateur,

régulièrement, pour éviter toute surconsommation due à l'empoussiérage.



#### Recyclez

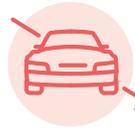
les verres, cartons et plastiques.



#### Produisez votre compost



#### Détartrez votre ballon d'eau chaude



#### Limitez vos trajets en voiture

#### FOCUS

Mettez à jour votre carnet d'information du logement

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le carnet d'information du logement (CIL) est obligatoire pour les logements qui font l'objet de travaux de rénovation énergétique. Le CIL centralise les informations utiles liées aux caractéristiques de votre logement et aux travaux réalisés. Il est de votre responsabilité, en tant que propriétaire, de l'établir à partir des informations transmises par les entreprises et artisans.

Réalisé, selon votre préférence, en format papier ou numérique, il doit inclure un certain nombre d'éléments :

- > Les plans de surfaces et de coupes de votre logement.
- > Les plans, schémas et descriptifs des réseaux d'eau et d'électricité en indiquant, pour chacun, s'il correspond à la conception ou à l'exécution.
- > La liste et les caractéristiques des matériaux utilisés pour l'isolation thermique.
- > Les notices de fonctionnement, de maintenance et d'entretien de vos équipements.
- > Les documents permettant d'attester de la performance énergétique de votre logement et les moyens de l'améliorer.

Retrouvez l'ensemble des pièces à produire sur le site

→ [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

#### BON À SAVOIR

→ Attention à « l'effet rebond » !

Après la réalisation de travaux de rénovation thermique, la baisse des consommations d'énergie en kWh n'est pas toujours celle annoncée avant travaux. Pourquoi ? Tout simplement parce que profitant d'un logement mieux isolé vous pourrez avoir tendance, notamment pendant les mois d'hiver, à augmenter la température de confort de votre logement, la facture d'énergie étant, dans tous les cas, plus faible qu'avant travaux. C'est un phénomène très courant nommé « l'effet rebond » !

Pour atteindre les économies d'énergie prévues avant travaux, il est important de respecter les températures recommandées :

**19°C dans les pièces de vie et 16 à 17°C dans les chambres.**

Pensez à programmer la baisse du chauffage de 2°C maximum la nuit afin de réduire votre facture d'énergie.